

Commune de Saint Paul Cap de Joux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Jean-Philippe MOULY, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Michèle GUIRAUD, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Christian BELAUT, Thierry VIALARD.

Excusés : Zalifaou BERNÈS

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Opérations de Fin d'année

M le Maire propose, au conseil municipal, suite à la suppression des primes de fin d'année dite prime Macron, d'offrir aux agents de la collectivité un panier gourmand d'une valeur de 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de M le Maire
- DECIDE de fixer un montant de 100 €
- DIT que cette délibération sera applicable à partir de l'année 2024
- DIT que cette dépense sera imputée en dépense de fonctionnement, article 6068.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Maire :

Le Secrétaire de Séance :

Laurent VANDENDRIESSCHE

Michel Belaval

